



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION **et CHARTE de PROTECTION** **DES DONNEES PERSONNELLES** **DE LA VILLE DU CREUSOT**

Dans le cadre de ses missions de service public et dans le respect des obligations issues du règlement européen n°2016-679 (Règlement général pour la protection des données dit RGPD) et de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 sur la protection des données, la Ville du CREUSOT initie et met en œuvre, sous sa responsabilité, différents traitements de données à caractère personnel. Ils concernent tout usager des services proposés par la collectivité. Les données à caractère personnel sont collectées et/ou traitées par la Ville du Creusot, représentée par son Maire en exercice, Monsieur David MARTI, Responsable du traitement.

La Ville du Creusot accorde la plus grande importance à la confidentialité de vos informations et s'efforce systématiquement de vous accorder une transparence, une compréhension et un contrôle accrus sur vos données. A ce titre, elle souhaite porter à votre connaissance une information claire et concise à propos des traitements effectués sur vos données à caractère personnel par ses différents services.

En sollicitant les services municipaux, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions énoncées dans la présente charte ainsi que les objectifs et méthodes de traitement qu'elles impliquent.

Fondement du recueil des données personnelles :

La Ville du CREUSOT récolte des données dans le but de vous offrir des services publics et gérer plus efficacement vos dossiers au sein des services municipaux :

Ces traitements ne sont effectués que s'ils s'inscrivent dans un fondement légal, tel que :

- Nécessité due à l'exécution d'un contrat auquel vous adhérez ou à l'exécution de mesures précontractuelles,
- Respect d'une obligation légale,

- Exécution d'une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont sont investis les services municipaux,
- Consentement au traitement de vos données à caractère personnel pour une ou plusieurs finalités spécifiques (vous pouvez à tout moment retirer ce consentement),
- Intérêt légitime de la collectivité.

Les données personnelles que nous recueillons :

La Ville du CREUSOT recueille des données que vous lui fournissez dans le cadre de ses interactions avec vous et à travers les missions d'intérêt public donc elle est saisie. Vous fournissez certaines de ces informations directement et nous en obtenons d'autres en recueillant des données sur les services publics dont vous bénéficiez.

Ces données peuvent être les suivantes (la liste ci-dessous n'est pas exhaustive et non limitative) :

- Informations liées à votre identification : nom, prénom, numéro de carte d'identité, numéro de passeport, numéro de titre de séjour, photo, âge, sexe, date et lieu de naissance, état-civil et nationalité, ...
- Informations d'identification biométrique : empreintes digitales, ...
- Informations liées à votre vie personnelle et professionnelle : numéro de téléphone, courriel, adresse, profession, situations familiale/maritale, filiation, ...
- Informations économiques et financières : revenu, situation financière, situation fiscale, références bancaires, possessions (terrains, propriétés ou locations via le registre cadastral notamment, ...
- Données de connexion (notamment liées à l'utilisation du Wifi public)
- Données relatives aux mineurs
- Le cas échéant, données concernant la santé (dans le cadre des actions relatives à la perte d'autonomie, la pratique du sport, PAI, ...)

Ces données ne sont traitées que par le service compétent et dans le cadre d'une finalité bien spécifique, explicite et légitime.

Lorsque nous vous demandons de fournir des données personnelles, vous pouvez refuser (droit d'opposition). Cependant, en fonction des cas (base légale), ces demandes peuvent ne pas aboutir. En effet, la plupart de nos services nécessitent certaines données personnelles.

Si vous choisissez de ne pas fournir les données requises qui nous permettent de vous proposer un service, vous ne pourrez pas en bénéficier. De même, si nous devons recueillir des données personnelles conformément à la loi ou pour conclure ou mener à bien un contrat avec vous, et que vous ne les fournissez pas, nous ne serons pas en mesure de conclure le contrat en question. Pour les mêmes raisons, si cela concerne un service existant dont vous bénéficiez, nous pouvons être amenés à suspendre ou annuler votre utilisation de ce dernier. Si tel est le cas, nous vous préviendrons le moment venu.

Finalités de l'utilisation des données personnelles :

Vos données sont traitées pour les finalités suivantes (la liste ci-dessous n'est pas exhaustive et non limitative) :

- Gestion du secrétariat de la direction générale des services et du cabinet du Maire ;

- Démarches liées au dispositif Action Cœur de Ville ;
- Développement des activités commerciales, des marchés et diverses occupations du domaine public ;
- Gestion des bâtiments communaux : accès, locations, conventions, vidéo-surveillance, ... ;
- Affaires générales : recensement de la population, débits de boissons, taxis, édition de pièces d'identité, jury d'assise, ... ;
- Gestion des marchés publics, des contentieux et des assurances ;
- Gestion financière et comptable de la Ville du Creusot, dont facturation, ... ;
- Gestion des biens fonciers et immobiliers ;
- Gestion des ressources humaines ;
- Missions liées à la santé et sécurité au travail (accidents, publication du rapport annuel en CHSCT, ...) ;
- Gestion des comptes informatiques et téléphoniques des agents et supervision du réseau ;
- Urbanisme, droits des sols, cadastres, habitat ;
- Gestion des cimetières ;
- Gestion des élections (tenue de la liste électorale et organisation des élections) ;
- Gestion de l'état civil (mariage, cohabitation légale, naissance, divorce, reconnaissance, décès) ;
- Délivrance de documents officiels : cartes d'identité, passeports, ... ;
- Gestion du RAM ;
- Accueil des enfants à la crèche ;
- Gestion des écoles primaires et maternelles, des activités périscolaires et extrascolaires, petite enfance ;
- Gestion du guichet FEJ (famille – éducation – jeunesse) ;
- Gestion et organisation des activités sportives ;
- Gestion de la piscine municipale ;
- Gestion de la médiathèque ;
- Etablissement de contrats divers avec la culture ;
- Missions liées à la culture et la vie étudiante ;
- Gestion du comité de jumelage et de la vie associative ;
- Gestion du conservatoire de musique/danse et des ateliers municipaux de pratique théâtrale et d'arts plastiques ;
- Gestion de l'action sociale : seniors (dont registre canicule, télésurveillance, ...), CCAS, ... ;
- Gestion et organisation du centre social et de la Maison des parents (dont inscriptions, facturation, statistiques, ...) ;
- Gestion de l'épicerie sociale et des dossiers des bénéficiaires ;
- Gestion du logement social ;
- Gestion du CISP, du réseau VIF et de la médiation ;
- Accompagnement administratif et social des familles ;
- Gestion des instances de démocratie participative et de politique de la ville ;
- Missions de police municipale ;
- Police de la circulation et du stationnement, vidéo-surveillance des voies publiques ;
- Gestion de la communication, des réseaux sociaux de la collectivité et du site internet ;
- Gestion de la correspondance entre le service public et les personnes qui se sont adressées à lui ;
- Réservation de rendez-vous physiques ou en ligne ;

- Gestion des relations avec le public ;
- Utilisation des téléservices (ex : télépaiement, ...) ;
- Communications (publiques, marketing, etc.)

La Ville du CREUSOT traite ces données à caractère personnel dans le cadre d'une bonne gestion des dossiers qui lui sont soumis afin d'accomplir ses missions de service public et mener ses activités.

Notre traitement de données personnelles à ces fins inclut à la fois des méthodes de traitement automatisées et manuelles (humaines). Nos méthodes automatisées sont souvent liées à nos méthodes manuelles et prises en charge par celles-ci.

Destinataires des données :

Les destinataires des données à caractère personnel des usagers au sein de la Ville du CREUSOT sont soumis à une obligation de confidentialité et ont été sensibilisés en fonction de leur niveau de responsabilité.

Ces données peuvent être recueillies par les différents services municipaux ainsi que par les personnes habilitées à en connaître du fait d'une loi, pour répondre à une procédure judiciaire ; aux partenaires institutionnels et administratifs compétents (ex : CAF, Trésor Public, ...), aux prestataires informatiques hébergeant les logiciels que nous utilisons pour vous fournir nos services, dans le cadre de la dématérialisation de nos services, ou encore aux tiers pouvant en faire la demande conformément aux règles de communicabilité des documents administratifs.

Le cas échéant, ces données peuvent également être transférées à des sous-traitants. Dans ce cas, la Ville du Creusot s'assure, en tout état de cause, des garanties en matière de protection des données à caractère personnel apportées par ledit prestataire et formalise avec lui un acte contractuel conforme à la réglementation.

Durée de conservation des données :

Les données à caractère personnel sont conservées le temps strictement nécessaire à l'atteinte des finalités de traitements, des contraintes légales et contractuelles, augmenté, en cas de besoin, des délais de prescription légaux. En tout état de cause, la Ville du Creusot applique les recommandations émises par les autorités reconnues et notamment celles de la CNIL.

Droit des personnes concernées :

Vous pouvez exercer vos droits en matière de protection des données, en contactant la Ville du CREUSOT. Dans certains cas, vos possibilités d'accéder à ou de contrôler vos données personnelles seront limitées, dans la mesure où la loi applicable l'exige ou le permet. La manière dont vous accédez à vos données personnelles ou dont vous les contrôlez dépend également des produits que vous utilisez.

Chaque personne concernée a notamment la possibilité d'exercer les droits suivants :

- Le droit d'accès : vous disposez du droit d'être informé(e) des modalités de traitement de vos données et le cas échéant d'y accéder.

- Le droit de rectification : vous disposez du droit à la rectification de vos données à caractère personnel, pour autant que cela soit autorisé, dans le cas où celles qui sont en notre possession seraient inexactes ou incomplètes.
- Le droit à la limitation du traitement : vous pouvez nous demander de bloquer, voire limiter le traitement de vos données à caractère personnel dans la limite de nos obligations légales dans certains cas, par exemple quand vous contestez l'usage de vos données.
- Le droit à la portabilité des données : vous avez le droit, dans certains cas prévus par la réglementation, de nous demander que les données vous concernant soient réutilisées ailleurs ou de les transférer à un tiers de votre choix pour un usage propre à condition que ces données soient « dans un format structuré, couramment utilisé et lisible par une machine ».
- Le droit à l'effacement – droit à l'oubli : vous pouvez demander, en justifiant de votre identité, la suppression de vos données à caractère personnel. Nous nous engageons à accéder à votre demande dans un délai raisonnable. Cependant, si nous devons conserver vos données à caractère personnel pour des motifs légaux et légitimes, nous ne pourrions donner une suite favorable à votre demande et ne manquerons pas de vous en informer.
- Le droit d'opposition : dans la limite de nos obligations légales (auxquels cas ces demandes peuvent ne pas aboutir), vous pouvez à tout moment vous opposer à certains types de traitement de vos données à caractère personnel, tel que le traitement de vos données à des fins commerciales, de profilage ou de traitement automatisé.

Vous pouvez en outre et par exemple :

- Contrôler l'utilisation de vos données pour de la publicité par la Ville du CREUSOT en nous consultant ;
- Choisir de recevoir ou non des courriers électroniques, des messages SMS, des appels téléphoniques et du courrier postal de la part de La Ville du CREUSOT ;
- Accéder à vos données et demander l'effacement de certaines d'entre-elles en nous consultant par écrit.

Lorsque le traitement est uniquement basé sur votre consentement, il vous est loisible de retirer votre consentement par demande écrite adressée au responsable de traitement, à tout moment, sans porter atteinte à la licéité des traitements effectués avant le retrait de ce consentement.

Vos données sont conservées tant que vous ne nous faites pas part de ce souhait ou que le délai de conservation n'est pas expiré.

Si vous souhaitez exercer vos droits, la commune a désigné un Délégué à la Protection des Données (DPD). Ainsi, toutes les demandes relatives au RGPD ou aux droits susmentionnés pourront lui être adressées :

- soit par courrier :
Centre de Gestion de Saône-et-Loire
Service « Protection des données »
6 rue de Flacé
71 010 MACON cedex
- soit par email :
rgpd@cdg71.fr

Vous pouvez également adresser une réclamation (plainte) auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL), si vous ne parveniez pas à exercer vos droits ou si vous souhaitiez

signaler une atteinte aux règles de protection des données personnelles : www.cnil.fr. Le siège social de la CNIL est situé 3 Place de Fontenoy – 75 007 PARIS.

Sécurité et confidentialité :

Dès réception de vos données, nous mettons tout en œuvre pour les protéger, en appliquant dans nos services, des procédures et des mesures de sécurité strictes afin d'éviter tout accès non autorisé.

Nous sommes très attentifs à la sécurité et à la confidentialité de vos données. La Ville du Creusot dispose notamment d'un service informatique performant et d'équipements de sécurité adéquats pour lutter contre la destruction, la perte, l'altération ou la divulgation non autorisée des données de manière accidentelle ou illicite.

Parmi ces mesures figurent principalement : la gestion des habilitations pour l'accès aux données, des mesures de sauvegarde interne, le processus d'identification.

Dans le cas où une intrusion porterait atteinte à vos données personnelles, une notification serait effectuée, selon les dispositions légales et réglementaires, auprès de la CNIL, autorité de contrôle désignée pour le RGPD. Elle sera portée à la connaissance des usagers par tout moyen défini par la commune, en ce compris la voie électronique ou en ligne.

Mise à jour :

Nous vous précisons qu'en fonction des évolutions légales, jurisprudentielles, des décisions et recommandations de la CNIL, des usages ou des activités de la commune, cette charte peut être amenée à évoluer.

Toute nouvelle version de la présente politique sera portée à la connaissance des usagers par tout moyen défini par la commune, en ce compris la voie électronique ou en ligne.